

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 321

Artikel: Avertissement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'amalgame de revendications des plus légitimes avec des exigences manifestement utopiques. D'où des sons de cloche discordants qui favorisent l'attentisme et les manœuvres dilatoires. Que l'on en juge plutôt ! Tandis que la Fédération des associations de maîtres du CO multiplie ses efforts d'information (témoin ce congrès largement passé sous silence par la grande presse genevoise), l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG) garde le silence (et approuve les mesures prises ?); à cela s'ajoute bien sûr la passivité et l'individualisme du plus grand nombre des enseignants, et une gestion hiérarchique de la part du DIP. Pauvre pédagogie dans cette galère, elle qui ne peut se développer que dans la participation et la coordination égalitaire !

Des suppléants sacrifiés

La démocratisation des études rencontre enfin l'obstacle inhérent à une politique à court terme consistant à ne pas permettre à tout un corps de suppléants (plusieurs centaines) de mener à chef des études universitaires sérieuses et d'acquiescer

5. Définition de la fonction selon un poste de 24 h. au maximum avec moyenne à 22 h., et droit à la formation permanente intégrée dans le poste;
6. Maintien des enseignements en demi-classes là où elles existent (et extension). Aucune réduction de l'assistance pédagogique;

Information indispensable

7. Sur le plan de la formation professionnelle, qui pour beaucoup d'élèves fait suite au CO, une information la plus claire et la plus large possible des élèves, parents et milieux concernés par la formation, sur le nombre réel des places d'apprentissage et la répartition par secteur.

ainsi les bases scientifiques et méthodiques les rendant aptes à un constant renouvellement. Tant il est vrai que, ainsi que nous le répétait un ancien directeur de CO, engagé, avec une équipe de maîtres, efficacement et généreusement dans la réelle démocratisation, on ne peut se permettre de lésiner sur la qualité des maîtres.

Au pied du mur

Le bilan est donc largement préoccupant. Sur les points du syndicalisme (union indispensable sur des objectifs bien définis et sur des exigences adaptées aux possibilités réelles) et de la formation (la qualité des maîtres est la condition sine qua non d'une démocratisation), c'est un climat général qui est en cause et qui peut être modifié plus ou moins rapidement. Au chapitre des « économies », le pouvoir est aujourd'hui au pied du mur : qui veut la démocratisation des études doit y mettre le prix, et ce ne sont pas les compressions budgétaires sous le signe de l'austérité qui pourront tenir lieu de politique scolaire.

Avertissement

Réaction unanime de soulagement après le « oui » du week-end dernier. Trois points, pourtant :

1. La marge de sécurité est certainement moins importante qu'il n'y paraît : un seul grand parti forçait sur le « non », et, la surenchère démagogique aidant, l'opinion basculait.
2. La gauche a joué le jeu. Le « oui » sur les points les plus importants est aussi son œuvre. Voilà un point de repère capital dans un contexte où les équivoques n'ont pas été levées par le verdict des urnes, où l'instabilité demeure donc grande, où les « oui » majoritaires ne convergent pas vers une orientation politique unique.
3. La droite, si elle est attentive tant à ce rôle joué par la gauche pendant la campagne, qu'à la précarité de l'équilibre atteint dimanche, ne pourra pas en rester à la démobilisation de l'Etat social qui lui tient lieu de programme. En ce, elle entendra le scrutin comme un avertissement, et ne se contentera pas d'y voir un blanc-seing à sa politique de repli.

Petit problème

Deux quotidiens libéraux, l'un genevois et l'autre vaudois, et un quotidien radical, vaudois lui aussi, collaborent selon des modalités variées, allant du domaine publicitaire au secteur rédactionnel.

Etant donné que le tirage total utile du trio est de 36 629 exemplaires, que le tirage des deux quotidiens libéraux atteint 29 920 exemplaires, et que le tirage du quotidien genevois enfin se monte à 18 882 exemplaires, quel est le tirage des autres quotidiens ?

C'est le problème qui peut se poser à la lecture du catalogue de la presse suisse publié par des agences de publicité et des données qu'il propose pour le moins énigmatiquement.

Nous n'allons pas vous faire languir... En clair, cela veut dire que le « Journal de Genève » tire à 18 282 exemplaires, la « Gazette de Lausanne » à 11 638, et « La Nouvelle Revue de Lausanne » à 6 709 exemplaires.

— Publication par les directions dans chaque colonne de la situation des élèves libérables en juin 1975;

— Refus de toute solution sous forme de scolarisation qui ne serait que du gardiennage déguisé; — Possibilité pour tous de s'inscrire au Centre d'enseignement professionnel de l'industrie et de l'artisanat, même sans patron...;

— Création et le financement par l'Etat, les patrons, de places d'apprentissage payé, en école ou en usine, au choix des élèves; suppression des examens sélectifs à l'entrée de l'apprentissage; absence de toute discrimination, au niveau des permis, vis-à-vis des étrangers qui veulent entrer en apprentissage ou dans la profession (contrairement aux mesures de l'OFIAMT).